

Le Plan Campus Saclay – AgroParisTech : un exemple type de fusion d'établissement compliquée en plus par une délocalisation

Le projet d'installation d'AgroParisTech sur le plateau de Saclay répond à la volonté gouvernementale de favoriser l'émergence d'un Campus « d'excellence » en matière de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation. Cependant, l'histoire de l'établissement est déjà bien mouvementée. La perspective du transfert déstabilise les personnels, alors que la fusion en 2007 entre l'ENGREF, l'ENSIA et l'INA-PG, est encore dans les mémoires. L'agrandissement de la communauté de travail a été ressenti positivement, mais il a engendré un accroissement du stress et de la fatigue. De plus, l'organisation du travail et le « management » des différents sites ne satisfont pas les personnels.

Le Plan Campus Saclay concerne 3 territoires [Polytechnique, Supélec et le CEA] dépendant de 49 communes et 2 départements. Il vise une concentration d'activités, soit 10% de la recherche publique, ce qui va créer un nouveau déséquilibre sur le territoire francilien et national. Il s'appuie aussi sur une implication forte du monde économique et des entreprises, réduisant ainsi les champs de réflexion des enseignants et des chercheurs.

Une FCS -Fondation de Coopération Scientifique- a été créée pour assurer la conduite du projet entre les 23 acteurs concernés, mais aussi pour traiter des orientations scientifiques et de l'ensemble de la gouvernance du Plan Campus. Cependant il n'est pas question pour l'instant d'une représentativité correcte dans les instances, avec tous les centres et chaque catégorie de personnels, pour garantir un cadre démocratique.

La crainte pour AgroParisTech est que sa place primordiale et reconnue dans ses domaines de prédilection, l'Agroalimentaire et les sciences du vivant, soit noyée dans un pôle où la compétence sera essentiellement d'ordre économique et financière.

Extrait « Journée SNETAP-FSU - Ile de France 31 mars 2011 -
Quel avenir pour AgroParisTech ? »

VOTEZ et faites voter FSU → Jeudi 20 octobre 2011
VOTE à L'URNE pour les COMITES TECHNIQUES

Qui vote ?

1ère condition, le statut des agents :

- ▶ Les fonctionnaires titulaires
- ▶ Les stagiaires
- ▶ Les ACR et ACEN
- ▶ Les agents payés sur budget
- ▶ Les M/SE et les assistants d'éducation
- ▶ Les maîtres au pair
- ▶ Les formateurs CFA et CFPPA
- ▶ Les CAE-CUI (contrats aidés)
- ▶ Les ouvriers des exploitations
- ▶ Les vacataires

Des conditions complémentaires :

- ▶ Etre en position d'activité ou en congé parental ou accueillis en détachement (les agents en disponibilité ne votent pas, les congés de maladie, formation, mobilité, bonifiés....votent...).

▶ Pour les non titulaires, ils doivent être recrutés depuis au moins un mois (quelle que soit sa quotité de temps de travail), bénéficiant d'un contrat d'une durée minimale de 6 mois, ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins 6 mois par un même employeur.

Comment voter ?

Le vote se fera à l'urne le jeudi 20 octobre de 8h30 à 16h dans les bureaux de vote centraux et jusqu'à 15h dans les bureaux annexes s'il y a (les votes par correspondance étant réservés aux agents de sites éloignés ou à ceux qui se seront signalés comme ne pouvant se déplacer sur le bureau de vote), le 10 octobre étant la date limite de remise du matériel de vote aux électeurs contre émargement.

Snetap-FSU
251 rue vaugirard
75732 PARIS Cedex 15
www.snetap-fsu.fr

snetap
FSU.

Cher-e-s Collègues de l'Enseignement SUPERIEUR

Tous ceux qui ont approché un jour l'enseignement agricole le considèrent comme un modèle. Son rôle d'insertion sociale, scolaire et professionnelle, ses relations avec le milieu rural et professionnel en font un formidable outil d'aménagement du territoire et d'entretien des espaces naturels et ruraux. Bref, c'est un enseignement dont l'utilité, les résultats et l'engagement de ses personnels sont reconnus par tous. Par tous, et paradoxalement, même par ceux qui s'emploient depuis des années à l'étouffer, à le dessécher, au seul prétexte du dogme de réduction des services publics, considérés comme une charge, et non comme un investissement sur l'avenir.

Ces choix, non seulement pénalisent les citoyens qui doivent aller chercher dans le privé ce qu'ils ne trouvent plus dans le public, dégradent la qualité des enseignements, mais aussi précarisent la situation de ses agents et alourdissent la charge de travail des personnels, qui de surcroît perdent tous leurs repères, du fait de réformes menées tambour battant et de restructurations arbitraires.

Le SNETAP-FSU n'a eu de cesse de combattre ces politiques, et considère ce combat plus nécessaire encore aujourd'hui, et mobilise pour cela les personnels. Mais le SNETAP-FSU est aussi porteur d'une autre ambition éducative pour le service public de l'éducation, de la formation professionnelle et de la promotion sociale. En confortant la situation de ses personnels (résorption de la précarité, amélioration des conditions de travail, amélioration des carrières et augmentation des salaires) et en ayant une politique de recrutements ambitieuse, l'Etat doit redonner, dans l'enseignement agricole, une véritable priorité au service public.

**En votant FSU le 20 octobre 2011,
c'est à cette ambition que vous apporterez votre soutien.**

Paris, le 22 septembre 2011
Jean-Marie Le Boiteux - Secrétaire Général

Votez et faites voter FSU

Jeudi 20 octobre 2011

VOTE à L'URNE pour les COMITES TECHNIQUES

Pourquoi voter ?

Parce que les Comités Techniques (Ministériel, Central DGER, Régionaux Enseignement Agricole, Locaux dans les écoles du SUP) sont consultés sur toutes les questions relatives :

- ▶ à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements et services (budget, structures,...)
- ▶ aux statuts et au devenir des personnels
- ▶ aux effectifs, aux concours, à la déprécarisation...
- ▶ à la formation permanente (choix des orientations prioritaires, arbitrage des priorités...)
- ▶ aux conditions de travail et risques professionnels, à travers les CHSCT.

Sommaire

- ▶ Un budget en constante diminution
- ▶ Personnels de l'Enseignement Supérieur Agricole : la situation s'aggrave de plus en plus
- ▶ La casse de l'enseignement agricole public aboutit à la destruction de certaines missions spécifiques...
- ▶ Bergerie Nationale de Rambouillet : sortir de l'incurie politique !
- ▶ Le Plan Campus Saclay - AgroParisTech : un exemple type de fusion d'établissement compliquée en plus par une délocalisation



Un budget en constante diminution

Malgré la valse des milliards annoncée par le Président de la République pour l'enseignement supérieur et la recherche avec une multitude de structures dites d'excellence : Labex Equipex, Idex, ..., le budget des établissements d'enseignement supérieur agricole n'a jamais diminué autant ! Depuis 6 ans, cela sera - 17 % en euros constants pour le budget 2012 par rapport au budget 2006 avec aucune création de postes depuis 2006 et même des suppressions de postes en 2009 bien que le budget de l'enseignement supérieur ait été annoncé partout comme sanctuarisé par le gouvernement et que le nombre d'étudiants ait continué à augmenter.... Nous dénonçons ces dotations insuffisantes qui aboutissent à des dérives, à savoir :

- une augmentation de la charge de travail avec une détérioration des conditions de travail aboutissant dans un certain nombre de cas à des situations de souffrance au travail ;
- une course au partenariat et au mécénat pour pallier les carences de l'Etat afin de pouvoir offrir à nos étudiants, un enseignement initial professionnel de bonne qualité pour répondre aux critères exigés par la formation ;
- des frais de scolarité qui ont plus que doublés et que le ministère n'est plus capable de rembourser aux établissements pour les élèves boursiers ;
- une augmentation du nombre des contractuels dans nos établissements.

La FSU dénonce cette destruction de l'enseignement agricole public et est à l'initiative d'un Comité Permanent de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public comprenant des partis politiques, des associations d'usagers et des syndicats (de personnels et de professionnels).

Une autre politique est possible : Développer l'enseignement supérieur agricole public

C'est donner aux établissements les moyens leur permettant de remplir l'ensemble de leurs missions dans toutes leurs dimensions, c'est améliorer les conditions de travail de chacun, reconnaître et valoriser les fonctions et responsabilités exercées par les différentes catégories de personnels. C'est permettre aux étudiants d'effectuer leurs études dans les meilleures conditions d'accueil et de travail. C'est dégager les moyens permettant un enseignement et une recherche de qualité : cela nécessite des personnels enseignants et IATOSS, ainsi que des crédits de fonctionnement et d'investissement, à la hauteur des standards internationaux.

Personnels de l'Enseignement Supérieur Agricole : La situation s'aggrave de plus en plus

► Personnels contractuels

Le nombre de contractuels ne cesse d'augmenter dans les Établissements confrontés à une augmentation de la charge de travail avec un nombre de fonctionnaires qui diminue. Dans certains établissements, le nombre de contractuels a dépassé le nombre de titulaires (plus de 1600 contractuels dans l'ESA* pour environ 2700 fonctionnaires). La situation de ces personnels contractuels est très variable d'un individu à l'autre et d'un établissement à l'autre avec des situations de grande précarité, notamment pour les personnes de catégorie C recrutées à 70 %, la plupart du temps dans des conditions contraires à la loi. La FSU a porté devant les tribunaux un certain nombre de cas, et continuera à le faire, quand la réglementation n'est pas respectée. La seule réponse qui permettrait de sortir de cette situation est un plan de titularisation ambitieux, ce que le Ministre n'envisage pas dans le cadre de son nouveau plan de titularisation puisqu'il propose actuellement 27 titularisations soit moins de 2 % des contractuels du SUP ! Ceci est proprement scandaleux ! Le SNETAP-FSU lance d'ores et déjà un appel à une mobilisation nationale après les vacances d'octobre.

* ESA : Enseignement Supérieur Agricole

► Personnels de la filière Formation-Recherche et de la filière Administrative

Depuis 2002, les différents agents du Ministère de l'Agriculture ont le même temps de travail, et pourtant le régime indemnitaire est encore beaucoup plus défavorable dans l'ESA, avec des disparités entre les agents de même niveau entre ces deux filières. Ces différences persistent malgré la légitimité et la constance de nos demandes. Nous continuerons à intervenir avec force et à être très vigilants sur ce sujet majeur. Par ailleurs, nous demandons une requalification de ces deux filières qui passent par une augmentation du nombre de personnels de catégories B et A et par une augmentation du nombre et de la fréquence des concours. Même si des avancées ont été obtenues, le compte n'y est pas et la mise en place de la nouvelle grille des techniciens se fera avec une requalification à minima des agents.

La casse de l'enseignement agricole public aboutit à la destruction de certaines missions spécifiques par exemple :

un Système National d'Appui à l'Enseignement Technique Agricole Public (SNA) : entre manque de pilotage, de moyens et de considération

5 établissements de l'enseignement agricole participent à cette mission. Il s'agit d'AgroCampus Ouest, de Montpellier SupAgro, d'AgroSup Dijon, de l'ENFA de Toulouse et de la Bergerie Nationale de Rambouillet

Le SNA rencontre de nombreuses difficultés pour fonctionner efficacement :

- **Le pilotage au niveau national** : le mode de pilotage est très complexe entre les bureaux commanditaires de la DGER, les pilotes des axes thématiques et les chefs de projet. Toutes les ressources disponibles ne sont pas suffisamment mises en synergie autour de priorités clairement fixées sur la base d'un recensement rigoureux des besoins.
- **Le positionnement au niveau local** : les établissements d'enseignement technique et du supérieur n'ont pas une vision précise du SNA et du potentiel de ressources qu'il représente en termes de formation, d'expérimentation et d'accompagnement. Le SNA est de plus en plus mis en concurrence avec d'autres dispositifs de formation, d'appel à projets et à l'innovation.
- **Le manque de moyens** : l'offre de formation continue est insuffisante pour accompagner les changements pédagogiques et éducatifs.
- **La non-reconnaissance de la recherche** : le SNA ne comporte toujours pas de volet « recherche » et les activités d'appui ne sont pas reconnues dans l'évaluation scientifique des équipes de recherche par l'AERES ;
- **La capitalisation et la valorisation des actions SNA** : Un effort de capitalisation a été amorcé avec le SNA web mais les actions ne sont pas régulées collectivement de manière à en mesurer l'impact réel sur le terrain et à mieux articuler recherche-formation et interventions. La valorisation des actions demeure très aléatoire, en fonction du pilote.
- **Le manque de visibilité du dispositif à moyen terme** : le SNA apparaît très fragile aux yeux de ses acteurs et de ses partenaires. En effet, les axes thématiques sont programmés en principe sur 3 ans, mais leur financement est décidé annuellement. Il est réduit de 3.5 % par an.

A long terme, pour pérenniser un système d'appui au service de l'enseignement technique agricole public, il est nécessaire de créer une **instance de pilotage national du SNA** qui réunisse les différentes parties prenantes du système d'appui et des représentants des personnels de l'enseignement agricole. Elle aurait pour mission de clarifier les métiers du SNA et le rôle respectif de chaque catégorie d'acteurs (chercheurs, formateurs experts, intervenants conseils, animateurs de réseau, ...), de réfléchir aux différentes modalités d'appui notamment sur les types de dispositif mis en place et d'évaluer l'impact réel des actions conduites à différents niveaux.

Extraits : « Journée du Sup – Montpellier 22 octobre 2010 » + « Motion congrès national SNETAP-FSU 2011 - Melle ».

► Personnels IPAC

Les IPAC* n'ont pas de statut reconnu pour travailler dans nos établissements. La FSU harcèle et continuera de harceler la DGER pour que ce dossier, que nous sommes seuls à porter depuis plus de 15 ans, soit enfin traité. Les attermolements de la DGER et du Secrétariat Général de notre ministère de tutelle sont inacceptables et n'ont que trop duré. La FSU continuera de porter ce dossier dans toutes les instances du ministère concernées (CT Ministériel, CT DGER*, CNESERAAV*). Lors du dernier CNESERAAV de septembre, nous avons à nouveau montré notre détermination à faire aboutir ce dossier auprès de notre nouvelle directrice du service de l'enseignement supérieur et de l'innovation à la DGER.

* IPAC : Ingénieurs et Professeurs Agrégés et Certifiés

* DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

* CNESERAAV : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Agricole, Agroalimentaire et Vétérinaire

► Enseignants-Chercheurs

La modification du statut des enseignants-chercheurs en 2009 a montré que la DGER n'avait qu'une politique purement financière en refusant notamment de revaloriser l'enseignement clinique au même titre que l'enseignement pratique. Actuellement le référentiel national d'équivalences horaires s'applique depuis septembre pour les obligations de service d'enseignement. La grille d'équivalence horaire des différentes activités prises en compte dans le service d'enseignement doit être définie dans chaque établissement après avis du CT local par le conseil d'administration restreint aux seuls Enseignants-Chercheurs. La FSU qui a obtenu quelques avancées lors de la négociation nationale, veillera à ce que les applications locales soient conformes à la réglementation.

Nous considérons que le travail de la DGER sur ce nouveau statut n'est pas fini et nous continuons d'exiger qu'une circulaire d'application soit négociée puis publiée.

Enfin, sur les investissements de carrières des Maîtres de Conférences, le SNETAP-FSU a obtenu en décembre 2010, avec un an de retard dû à l'indigence de notre tutelle, et malgré nos multiples interventions dès novembre 2009, les mêmes conditions qu'au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour que ceux recrutés avant 2008 ne soient pas lésés par rapport à ceux recrutés après.

La Bergerie Nationale de Rambouillet

Sortir de l'incurie politique !

Le SNETAP-FSU considère que les difficultés de la Bergerie Nationale relèvent d'une irresponsabilité récurrente du ministère de l'agriculture et des gouvernements qui se sont succédés :

- l'absence de volonté à traiter les problématiques du parc immobilier ;
- le désengagement du MAAPRAT dans le système d'appui à l'enseignement agricole public, tel qu'en atteste la disparition des autres Établissements Publics de ce type et la réduction des moyens à l'appui de l'enseignement technique et à la formation continue des personnels. Dans un tel contexte, il est particulièrement inacceptable de renvoyer la responsabilité du devenir de l'établissement sur la capacité des personnels à élaborer un projet. En effet, concevoir un projet d'établissement suppose que les orientations et les objectifs soient tracés. Or, en l'absence de ceux-ci, la responsabilité de l'élaboration d'un projet sur l'établissement tendrait à faire porter l'échec probable sur les personnels dans leur ensemble et à dédouaner de fait le politique.

Nous exigeons un véritable engagement de l'Etat dans toutes ses prérogatives (pédagogique, immobilière et de dotation) sur le site de la Bergerie Nationale, celui-ci n'interdisant en aucune façon le conventionnement avec des partenaires et notamment la Région ainsi que l'université et les établissements supérieurs agronomiques et vétérinaires.